

JUILLET 2021



AFL
OBLIGATIONS DURABLES
RAPPORT 2021

ÉDITO

Yves Millardet - Président du Directoire de l'AFL



L'année 2020 a débuté par une crise sanitaire mondiale sans précédent dont les effets sur l'activité économique et financière au cours des derniers mois ont amplifié les incertitudes pour les collectivités locales françaises.

Parallèlement, le rôle de l'AFL a pris un sens supplémentaire avec les risques accrus induits par la crise de la COVID. L'AFL a mis à disposition de ses collectivités membres des sommes importantes sous forme de prêts, contribuant ainsi activement au plan de relance du gouvernement, axé sur la transition écologique. Les engagements de crédit de l'AFL ont augmenté de 22 %, à près de 5 milliards d'euros, et ont concerné un grand nombre de nouvelles collectivités locales qui étaient plus de 450 membres au 30 juin 2021.

Dès le départ, l'AFL a été conçue par les collectivités locales françaises comme une banque responsable visant à leur fournir des ressources rentables. En 2020, l'AFL a fait le choix de formaliser sa contribution globale aux objectifs de développement durable et de mieux la faire connaître en s'engageant dans une démarche RSE. Cette démarche s'articule autour de trois axes : réaffirmer l'identité et les spécificités de l'AFL dans le paysage du financement des collectivités locales en adoptant un objet social et des valeurs et en approfondissant la gouvernance et la transparence vis-à-vis des parties prenantes ; renforcer les engagements de l'AFL en tant qu'entreprise (travail à domicile, mobilité douce, déconnexion professionnelle, égalité femmes / hommes, signature électronique de documents, etc.) ; et doter les collectivités territoriales françaises de ressources durables par l'émission de la première obligation durable de l'AFL.

En 2020, l'AFL a élaboré un mécanisme innovant d'Obligations Durables, évalué par Vigéo. L'AFL a procédé le 13 juillet 2020 à sa première émission obligataire durable d'un montant de 500 millions d'euros, contribuant au financement ou au refinancement des investissements des collectivités locales dédiés à des projets environnementaux et sociaux. Notre dispositif offre deux avantages majeurs : il permet à tous les types de collectivités, y compris les petites communes, d'accéder à un financement durable, et il évite aux collectivités locales de nombreuses démarches opérationnelles et administratives complexes (structuration d'un cadre, production de rapports et de données détaillées sur les projets).

Les collectivités locales sont pleinement engagées à faire progresser la transition écologique. Il était naturel que l'AFL, la banque qu'ils détiennent, puisse leur fournir un financement durable à l'appui de leurs investissements.

TABLE DES MATIÈRES

• À PROPOS DE L'AFL	4
• LA RSE AU SEIN DE L'AFL	6
• LE FINANCEMENT DE L'AFL	9
• LE DISPOSITIF D'OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL	12
• RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS ISSUS DES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL	15
• REVUE EXTERNE	28



À PROPOS DE L'AFL

L'AGENCE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Banque publique de développement dédiée au financement des collectivités locales françaises



Collectivités locales : 100 % des actionnaires, 100 % des emprunteurs, 100 % des garants.

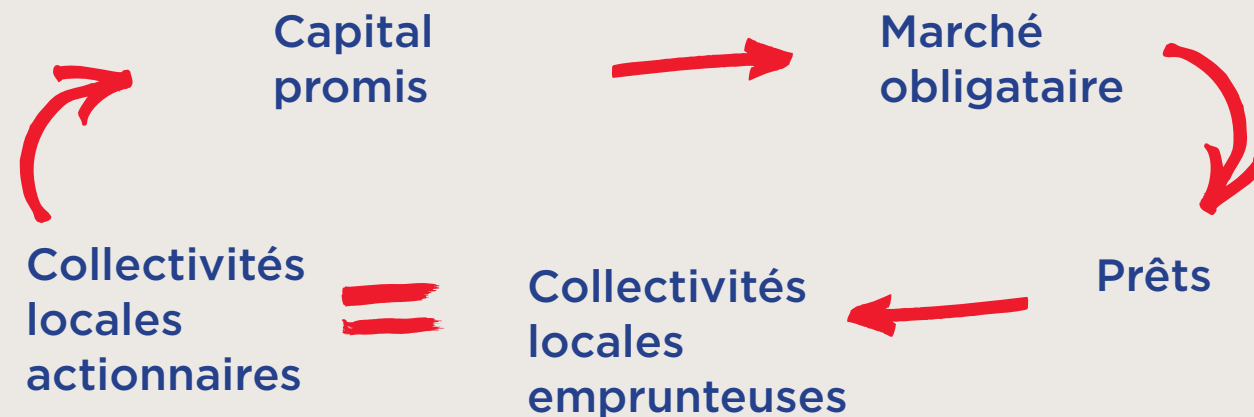


Autorisé par la loi bancaire du **26 juillet 2013**



La mission de l'AFL est d'incarner une **finance responsable pour renforcer l'autonomie du secteur local afin de mieux répondre aux besoins présents et futurs de ses habitants.**

Un modèle de financement en circuits courts



Régions

Principales responsabilités : Développement économique, transports et lycées



Départements

Principales responsabilités : Action sociale, voirie et collèges



Groupements

Principales responsabilités : Participation aux investissements dans les transports, l'assainissement, la gestion des déchets, le raccordement au réseau électrique, etc.



Établissements publics locaux

Gestion des services publics pour le compte d'une collectivité locale dans des domaines tels que la lutte contre les incendies, l'accompagnement social, etc.



Communes

Compétence générale au niveau local (principalement concernant le logement, l'environnement, les écoles primaires, etc.)

À PROPOS DE L'AFL

CHIFFRES CLÉS

MOODY'S
INVESTORS SERVICE

Aa3 / P-1

S&P Global
Ratings

AA- / A-1+

Près de
5,5 MILLIARDS D'€
levés par l'AFL sur le marché
obligataire depuis 2015

1,13 MILLIARD D'€
levés par l'AFL sur le marché
obligataire en 2020

453
Collectivités locales membres
(au 30 juin 2021)

45 %
Des Français résident
au sein de collectivités
membres de l'AFL (au 31
décembre 2020)

18 %
Part de l'encours de la
dette des collectivités
locales membres de l'AFL
dans la dette publique
locale française (au 31
décembre 2020)

Près de
5 MILLIARDS D'€
prêtés aux collectivités locales
depuis 2015 (au 30 juin 2021)

937 MILLIONS D'€
de prêts accordés aux membres
en 2020

80 %
Part des consultations
de prêts dans lesquelles l'AFL a
été sélectionnée en 2020.

Près de
40 %
de part de marché parmi
les collectivités locales membres
(2020)



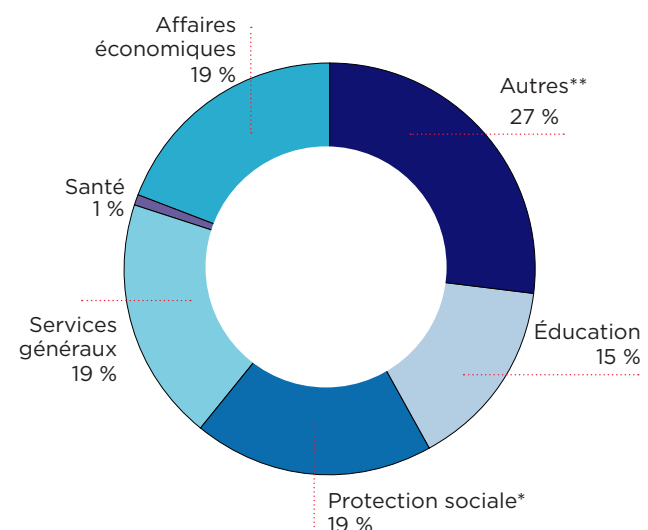
LA RSE AU SEIN DE L'AFL

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES : ACTEURS CLÉS DE LA TRANSITION VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

% DES DÉPENSES PUBLIQUES LOCALES

Les principales catégories de dépenses d'investissement des Collectivités locales françaises sont :

- les affaires économiques et les transports,
- la protection sociale (essentiellement les communes et départements),
- les services publics et l'éducation.



* Les dépenses de protection sociale comprennent à la fois les dépenses d'investissement et les dépenses courantes.

** Autres : logements et aménagement communautaires ; sécurité et ordre public ; loisirs, culture et religion ; la protection de l'environnement.

Source : Données clés de l'OCDE (2018) des administrations locales dans les pays de l'OCDE

75 % des leviers de la réussite de la transition écologique reposent sur les collectivités locales (selon la stratégie bas carbone française, mars 2020)

50 % des émissions de gaz à effet de serre françaises sont directement ou indirectement déterminées par les investissements des collectivités locales. (selon l'ADEME)

de **7 À 9 MILLIARDS D'€** doivent être investis chaque année par l'État français d'ici 2023 pour tenir les engagements nationaux (selon l'4CE)

LA RSE AU SEIN DE L'AFL

LA FINANCE DURABLE EST AU CŒUR DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'AFL

En 2020, l'AFL a fait le choix de formaliser sa contribution globale aux objectifs de développement durable et de la faire connaître au travers d'engagements en matière de RSE :



UNE GOUVERNANCE UNIQUE : TRANSPARENCE ET CLOISONNEMENT INTERNE

- Une double gouvernance d'entreprise pour prévenir les conflits d'intérêts :
Les collectivités locales sont les seuls actionnaires de la société financière ;
Établissement de crédit régi par des experts bancaires indépendants.

Trois valeurs fortes :
l'expertise,
la transparence,
la solidarité



L'ENGAGEMENT DE FINANCER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU FINANCEMENT AU PRÊT

- Une stratégie de financement favorisant la diversité des instruments de dette et de la base d'investisseurs ;
- Une politique de liquidité prudente, avec un engagement de constituer une réserve de liquidité suffisante pour maintenir les activités opérationnelles pendant une période de douze mois ;
- Une activité de crédit dédiée à 100 % aux projets des collectivités locales ;
L'AFL participe au financement des investissements des collectivités locales dans les domaines sociaux et environnementaux. Ces investissements contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable des collectivités locales et du pays.



LA RESPONSABILITÉ EN TANT QU'ENTREPRISE À GÉNÉRER UN IMPACT POSITIF

- Digitaliser les processus métiers tels que la signature électronique des contrats et la charte sur le télétravail pour les collaborateurs ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre : recyclage des déchets, utilisation du train pour les déplacements professionnels ;
- Prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat ;
- Participer à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Divers engagements pour réduire l'empreinte environnementale et favoriser le bien-être social.

LA RSE AU SEIN DE L'AFL

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE



GOVERNANCE DIVERSITÉ

Représentation des femmes et des hommes :

- Mixité au sein du Conseil de surveillance et du Directoire
- Mixité accrue à tous les niveaux de l'entreprise

Représentation de toutes les catégories d'administrations locales au sein du Conseil d'administration de l'AFL-ST
6 administrateurs indépendants sur les 11 membres du Conseil de surveillance



ÉGALITÉ

Apport en capital au Groupe AFL proportionnel à l'encours total de la dette de chaque collectivité locale.
Tarification similaire pour une même notation interne



RÉPARTITION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE

Le groupe AFL ne poursuit pas d'objectif de maximisation de la valeur pour les actionnaires.
La valeur créée bénéficie à toutes les parties prenantes :

- Emprunteurs avec des prix compétitifs
- Investisseurs avec des émissions obligataires régulières et prévisibles
- Bénéfices annuels ajoutés au report à nouveau pour constituer l'assiette du capital avec un taux de distribution fixé à un maximum de 5 %
- Report à nouveau



POLITIQUES RESPONSABLES

La stratégie et les politiques financières de l'AFL poursuivent un objectif de préservation du patrimoine, de pérennité des activités et de confiance à long terme des investisseurs



STRATÉGIE DE FINANCEMENT DE L'AFL :

INFORMATIONS CLÉS

7 ÉMISSIONS PUBLIQUES

de taille benchmark libellées en euro ont été lancées par l'AFL dans le cadre du programme EMTN

Près de **5,5 MILLIARDS D'€** levés par l'AFL sur le marché obligataire depuis 2015

190 INVESTISSEURS ont participé aux émissions de l'AFL depuis ses débuts

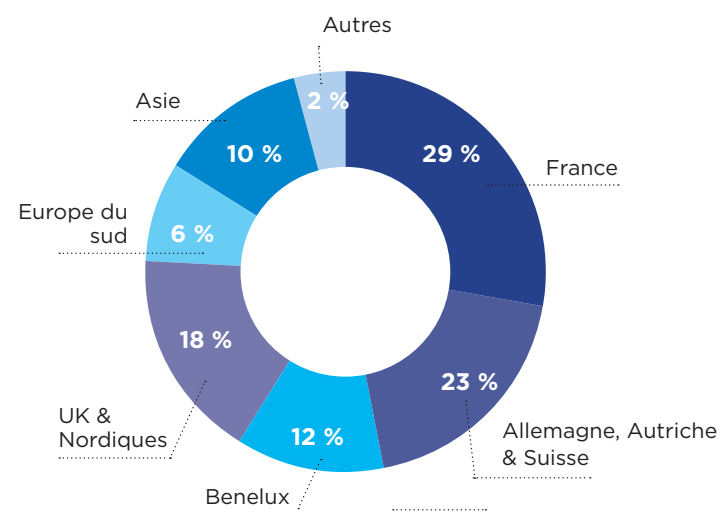
Un programme d'EMTN multidevises de 8 milliards d'euros qui permet d'émettre des obligations à moyen et long termes dans différentes devises sous forme d'opérations de placement publiques ou privées.

- Engagement à long terme de procéder à au moins une émission de taille benchmark en euro par an.

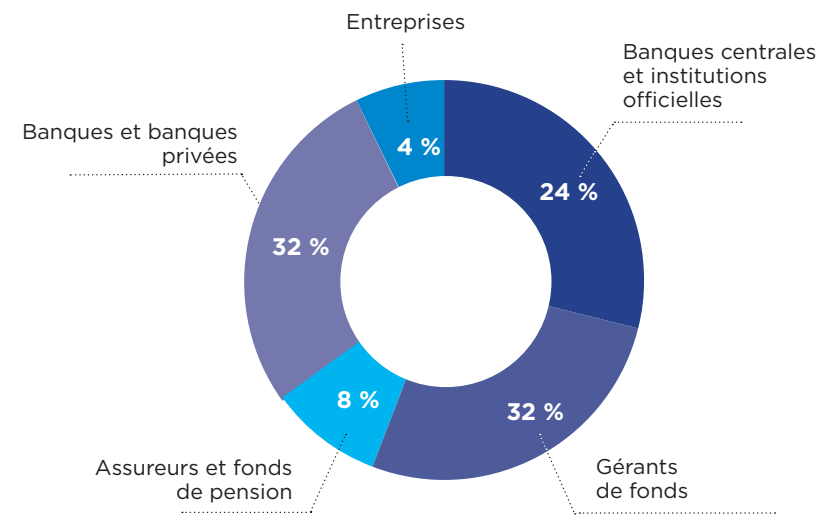
Au 30 juin 2021

	Mars 2022	Mars 2023	Juin 2024	Juin 2026	Sept 2027	Juin 2028	Mars 2031
Encours (en M €)	750	750	750	600	500	1 000	750
Coupon	0,375 %	0,25 %	0,50 %	0,125 %	0,00 %	0,125 %	0,00 %

RÉPARTITION DES INVESTISSEURS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DES INVESTISSEURS PAR TYPE



Un programme dédié d'Obligations Durables pour le refinancement des prêts éligibles accordés aux collectivités territoriales françaises.

- Engagement à long terme d'émettre au moins une obligation durable tous les deux ans.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT DE L'AFL :

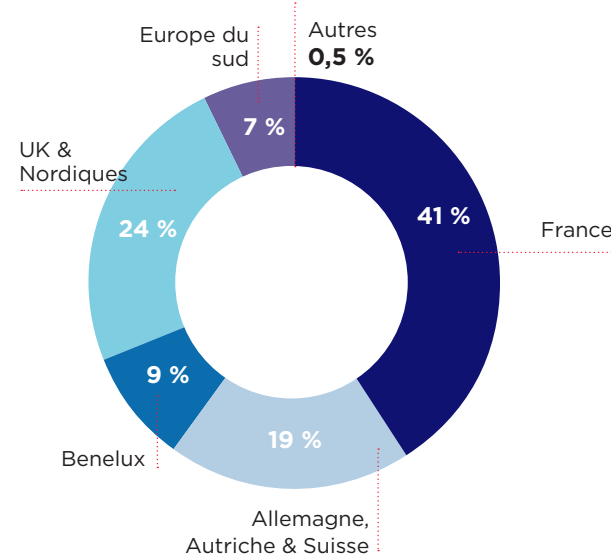
JUILLET 2020 - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DURABLES

En juillet 2020, l'AFL a procédé à sa première émission d'Obligation Durable d'un montant de 500 millions d'euros (maturité de 7 ans), contribuant de manière significative au montant total des ressources levées sur le marché obligataire en 2020.

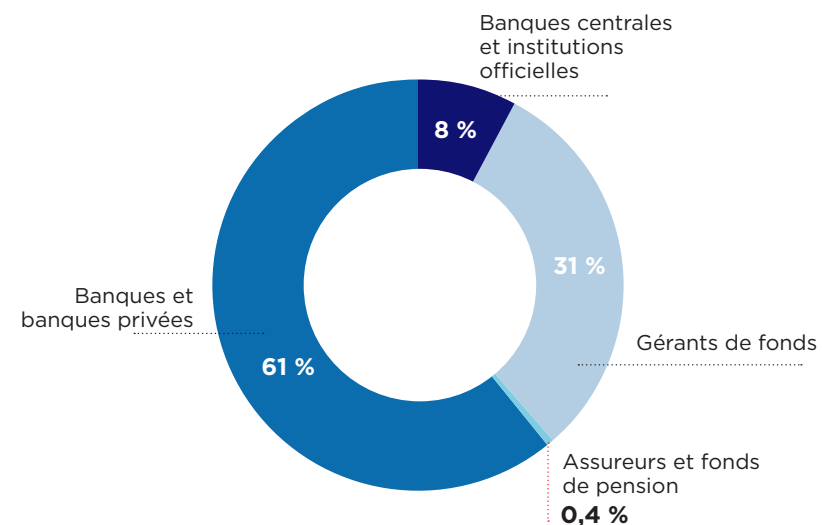
Cette émission, qui a attiré un grand nombre de nouveaux investisseurs, a représenté une étape importante dans la stratégie d'émission de l'AFL et son positionnement en tant qu'acteur public engagé dans la finance durable.

Les graphiques ci-dessous présentent la distribution observée de l'émission obligataire de 2020 :

**RÉPARTITION DES INVESTISSEURS
PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE**



**RÉPARTITION DES INVESTISSEURS
PAR TYPE**



STRATÉGIE DE FINANCEMENT DE L'AFL :

DISPOSITIF D'OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

- Afin de formaliser et de faire connaître sa contribution globale aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, l'AFL a lancé dès 2019, un projet ayant pour objectif d'émettre des Obligations Durables. L'objectif est de contribuer au financement du développement durable, dans lequel les collectivités locales françaises sont très engagées, tout en répondant à une forte demande des investisseurs en termes de transparence des actifs financés.

- Ce projet a conduit à la mise en place en janvier 2020 d'un dispositif d'Obligations Durables, conformément aux principes des Green Bond Principles, des Social Bond Principles et des

Sustainability Bond Guidelines de 2018 développés et promus par l'association internationale des marchés de capitaux (ICMA).

- Ce dispositif a été revu par Vigeo, agence de notation sociale et environnementale. Vigeo a émis le 9 janvier 2020 une note d'assurance raisonnable (niveau d'assurance le plus élevé) pour les engagements de l'AFL et la contribution du Framework d'émission au développement durable, ainsi qu'une note d'assurance modérée (le deuxième niveau d'assurance le plus élevé) pour 2 des 10 catégories éligibles (Prévention et réduction de la pollution et Infrastructures accessibles et durables).



DISPOSITIF D'OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

DES OBLIGATIONS DURABLES QUI REFLÈTENT LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION



Accès aux services sociaux essentiels et de base

- Facilitation de l'accès à l'éducation et à la culture par le biais d'installations et d'équipements à vocation éducative, sportive et culturelle
- Soutien au développement de l'activité économique dans le but de promouvoir et de maintenir l'emploi dans les zones défavorisées
- Aide à l'accès aux services de santé essentiels
- Promotion de l'inclusion sociale en donnant aux populations vulnérables un accès équitable aux services essentiels



Transition énergétique et écologique

- Contribution à la transition énergétique et au développement durable en favorisant une économie bas-carbone et résiliente au changement climatique (transports publics à faibles émissions de carbone, énergies renouvelables, etc.), et la prévention et le contrôle de la pollution




Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale

- Promotion du développement des territoires, des transformations urbaines, de la réduction de la fracture territoriale, du développement des infrastructures et des services publics essentiels
- Priorité aux territoires défavorisés






CONTRIBUTION AUX ODD DE L'ONU





DISPOSITIF D'OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

ACTIFS ÉLIGIBLES À L'UTILISATION DES FOND

CATÉGORIES ÉLIGIBLES	POPULATION CIBLE	EXEMPLES DE DÉPENSES/INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES		
 <p>Accès aux services sociaux essentiels et de base</p>	Éducation & culture	L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	Construction de nouvelles écoles, campus, logements étudiants Financement de bibliothèques, d'archives et de musées publics	
	Emploi	Collectivités locales défavorisées	Financement des PME, actions d'attractivité des territoires, formations à la transition professionnelle	  
	Accès aux services de santé essentiels	L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	Financement de la construction, du développement, de l'entretien ou de la rénovation d'établissements de santé, d'équipements médicaux	
	Inclusion sociale	Groupes de population vulnérables	Construction d'établissements d'accompagnement spécialisé pour les personnes âgées. Financement de crèches et de garderies	 
 <p>Transition énergétique et écologique</p>	Transports publics à faibles émissions de carbone	L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	Financement de la construction, de l'équipement ou de la maintenance d'installations de transports publics à faibles émissions de carbone, telles que de nouvelles voies ferrées à usage public, des liaisons multimodales ou des pistes cyclables	 
	Prévention et contrôle de la pollution		Financement de sites publics de gestion des déchets ayant vocation à réduire/recycler les déchets. Financement de projets de prévention et de sensibilisation à la réduction et au recyclage des déchets	 
	Énergies renouvelables		Financement de la construction, de l'équipement ou de la maintenance d'infrastructures d'énergies renouvelables (y compris éoliennes et solaires).	
 <p>Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale</p>	Logements abordables	Organismes HLM, locataires bénéficiaires d'aides au logement	Financement de logements sociaux, subventions aux bailleurs sociaux, programme d'aide financière à l'appui des locataires	
	Gestion durable de l'eau et des eaux usées	L'ensemble de la population des collectivités locales cibles	Financement de la construction, de la maintenance et de la modernisation des réseaux d'approvisionnement en eau. Financement d'infrastructures de traitement des eaux usées : réseaux d'égout, usines de traitement des eaux usées, installations sanitaires sur site	
	Infrastructures durables pour l'eau et le traitement des eaux usées		Financement des travaux de rénovation, de modernisation et de mise aux normes de sécurité des infrastructures et bâtiments publics existants. Financement de l'éclairage public. Financement d'installations contribuant au développement rural	  

► **Autorité locale défavorisée** désigne toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une notation interne issue des données et statistiques publiques suivantes: Taux de chômage, Part de chômage de longue durée, Part de la population quittant les quartiers prioritaires, Taux de pauvreté.

DISPOSITIF D'OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

ÉVALUATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET ALLOCATION DES FONDS

Le processus d'évaluation de l'éligibilité et de sélection vise à s'assurer que les fonds issus des Obligations Durables de l'AFL soient alloués au financement ou au refinancement des dépenses éligibles qui répondent aux critères et objectifs définis dans le Framework.

COLLECTE DE DONNÉES	ANALYSE D'ÉLIGIBILITÉ	ALLOCATION
<p>Collecter les données pertinentes pour réaliser l'analyse.</p>	<p>Estimer la part des dépenses éligibles au sein du budget prévisionnel de chaque Collectivité locale</p>	<p>Sélectionner au sein du portefeuille éligible les dépenses affectées à l'Obligation.</p>
<ul style="list-style-type: none">• Analyse des nomenclatures budgétaires officiels - si besoin, mise à jour de la matrice d'éligibilité fixée par l'AFL.• Extraction des données budgétaires annuelles (données officielles mises à disposition par le Trésor français en libre accès) et intégration dans l'outil informatique dédié de l'AFL - Seules les dépenses d'investissement sont prises en compte ; Toutes les dépenses courantes/opérationnelles de la Collectivité sont exclues du périmètre d'analyse (le prêt de l'AFL ne pouvant être utilisé que pour financer des investissements selon la Règle d'or budgétaire).• Analyse et exclusion des données non pertinentes (par exemple : non-respect du cadre budgétaire officiel des Collectivités locales - environ 2 % exclues du portefeuille AFL).	<p>Approche générale :</p> <ul style="list-style-type: none">• Examiner tous les prêts accordés au cours d'une année donnée aux Collectivités locales, le budget annuel de l'année correspondante pour la Collectivité locale concernée et identifier les dépenses éligibles au regard des critères d'éligibilité définis dans le Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL - calculer la part des dépenses éligibles dans le budget d'investissement global de la Collectivité locale. <p>Identifier les Collectivités locales défavorisées -</p> <ul style="list-style-type: none">• définies comme toute Collectivité locale classée dans le dernier tiers sur la base d'une évaluation interne issue de données et de statistiques publiques - Pour ces entités spécifiques, les dépenses supplémentaires sont considérées comme éligibles.• Le pourcentage d'éligibilité défini est appliqué aux prêts accordés sur l'année de référence par l'AFL à la Collectivité locale concernée.• Additionner tous les prêts éligibles pour déterminer le montant au portefeuille global de prêts éligibles à l'allocation aux Obligations Durables de l'AFL.	<ul style="list-style-type: none">• Méthodologie d'allocation basée sur les critères suivants : année d'origine du prêt, durée du prêt, équilibre entre les catégories du dispositifs, équilibre entre les zones géographiques.• Attribution décidée par le Comité Sustainability Bond de l'AFL sur la base de la méthodologie de d'allocation.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS

FAITS MARQUANTS

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE REPORTING EN VERTU DU DISPOSITIF D'OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL



AFFECTATION

- Le total des fonds distribués par l'AFL
 - (i) principaux domaines d'intervention et
 - (ii) Catégories éligibles
- Le total des fonds utilisés pour le refinancement ou les nouveaux prêts octroyés
- Le montant des fonds non affectés (le cas échéant)

IMPACT

- Nombre, type et répartition géographique des collectivités locales financées
- Contribution des fonds aux Objectifs de développement durable (ODD) applicables des Nations Unies

GOUVERNANCE

Janvier
2021

Lancement du processus d'analyse d'éligibilité

Mars
2021

Validation du portefeuille d'actifs éligibles par la gouvernance concernée (Comité Sustainability Bond de l'AFL)

Avril
2021

Lancement du processus d'attribution

Mai
2021

Validation de l'allocation par la gouvernance concernée (Comité Sustainability Bond de l'AFL)

Juin
2021

Production du rapport.
Validation du rapport par la gouvernance concernée (Comité Sustainability Bond de l'AFL)

Juillet
2021

Revue externe par KPMG

22 juillet
2021

Publication du rapport

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS

REPORTING D'ALLOCATION

COUVERTURE



COUVERTURE DE L'ALLOCATION

Montant total des fonds	500 000 000€	
Montant alloué au 31/12/2021	500 000 000€	100 %
Montant non alloué au 31/12/2021	0€	0 %

- Conformément à ce qu'annoncé à l'émission, allocation complète dès le premier jour, maintenue à la date de référence de reporting (au 31 décembre 2020).

PART DU REFINANCEMENT

Montant total des fonds	500 000 000 €	
Montant utilisé pour le refinancement	500 000 000 €	100 %
Montant utilisé pour les nouveaux prêts à venir	0 €	0 %

- Conformément au Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, les fonds sont intégralement affectés au refinancement des actifs éligibles, ce qui a également permis de garantir une allocation complète dès le premier jour.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS

REPORTING D'ALLOCATION - ALIGNEMENT DU DISPOSITIF

FONDS DISTRIBUÉS PAR CATÉGORIES ÉLIGIBLES

Catégories du dispositif	Affectation (en €)	Part
Accès aux services sociaux essentiels et de base	304 559 084	61 %
Éducation & culture	253 869 964	50,77 %
Emploi	32 343 405	6,47 %
Accès aux services de santé essentiels	2 658 762	0,53 %
Inclusion sociale	15 686 953	3,14 %
Transition énergétique et écologique	38 377 282	8 %
Transports publics à faibles émissions de CO2	11 184 513	2,24 %
Prévention et contrôle de la pollution	27 161 920	5,43 %
Énergies renouvelables	30 849	0,01 %
Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale	157 063 634	31 %
Gestion durable de l'eau et des eaux usées	19 081 628	3,82 %
Logements abordables	43 619 468	8,72 %
Infrastructures à coût abordable et durables	94 362 537	18,87 %
Total	500 000 000	100 %

ANNÉE DE RÉFÉRENCE DU PRÊT

Année	Affectation (en €)	Part
2017	145 689 886	29 %
2018	268 327 331	54 %
2019	85 982 783	17 %
Total	500 000 000	100 %

- Conformément au Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, fonds alloués au refinancement des actifs éligibles sur une période de rétrospective de trois ans avant l'année d'émission.



- Fonds alloués à l'ensemble des catégories et sous-catégories du Dispositif d'Obligations Durables de l'AFL, représentant réellement le périmètre d'investissement type des collectivités locales françaises.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS

RAPPORT D'IMPACT

TYPLOGIES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

RÉPARTITION PAR TYPOLOGIES DE COLLECTIVITÉS LOCALES

Types de collectivités locales	Nb	Affectation (en €)	Part
Régions	1	12 384 430	2 %
Départements	5	47 861 990	10 %
Métropoles	14	127 588 590	26 %
Groupement de collectivités locales	41	125 087 006	25 %
Communes	70	187 077 984	37 %
Communes + de 100K	11	92 054 293	18 %
Communes + de 20K	27	66 031 744	13 %
Communes - de 20K	32	28 991 947	6 %
Total	131	500 000 000	100 %

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés à toutes les typologies et tailles de collectivités locales françaises, représentatives du spectre des emprunteurs AFL.



EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES PRÉVUS DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

LOCALISATION : ÎLE-DE-FRANCE
TYPE : DÉPARTEMENT

INVESTISSEMENT

Rénovation
énergétique
des collèges et
des bâtiments



Catégorie du dispositif :
Accès aux services sociaux essentiels et de base
Éducation et culture

MÉTROPOLE DE TOULOUSE

LOCALISATION : OCCITANIE
TYPE : MÉTROPOLE

INVESTISSEMENT

Construction de l'école primaire Jean Zay



Catégorie du dispositif :
Accès aux services sociaux essentiels et de base
Éducation et culture



RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS

RAPPORT D'IMPACT RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'ALLOCATION

Localisation géographique	Nb	Affectation (en €)	Part
Auvergne - Rhône-Alpes	23	46 136 923	9 %
Bourgogne - Franche-Comté	7	19 507 815	4 %
Bretagne	2	1 670 113	0,3 %
Centre-Val de Loire	3	13 239 874	3 %
Grand Est	11	37 633 926	8 %
Hauts-de-France	18	121 413 989	24 %
Île-de-France	21	95 446 988	19 %
Nouvelle-Aquitaine	10	45 720 447	9 %
Normandie	8	28 798 767	6 %
Occitanie	9	18 498 115	4 %
Sud	8	21 446 391	4 %
Pays de la Loire	9	37 548 347	8 %
Territoires d'outre-mer	2	12 938 305	3 %
Total	131	500 000 000	100 %

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés dans l'ensemble des territoires français (classés ici par régions administratives), représentant réellement le spectre géographique des emprunteurs de l'AFL.



EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES PRÉVUS DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

LOCALISATION : HAUTS-DE-FRANCE
TYPE : MÉTROPOLE

INVESTISSEMENT

Modernisation des équipements de tri et de traitement des déchets pour limiter les déchets non valorisés



Catégorie du dispositif :
Environnemental
et transition écologique
Prévention et contrôle de la pollution

AGGLOPOLYS, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BLOIS

LOCALISATION :
CENTRE-VAL DE LOIRE
TYPE : GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES



INVESTISSEMENT

Construction d'équipements multifonctionnels à vocation culturelle, sportive et économique: le Jeu de Paume.



Catégorie du dispositif :
Accès aux services sociaux essentiels et de base
Éducation et culture

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS

RAPPORT D'IMPACT FOCUS SUR LES ZONES DÉFAVORISÉES

RÉPARTITION DANS LES ZONES DÉFAVORISÉES

- Fonds alloués au refinancement des prêts accordés principalement aux collectivités locales situées dans les zones défavorisées (selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL).

Types de collectivités locales	Zones non classées (en €)		Zones défavorisées ¹ (en €)		Total (en €)
Régions	12 384 430	100 %		0 %	12 384 430
Départements	30 640 866	64 %	17 221 123	36 %	47 861 990
Métropoles	51 928 330	41 %	75 660 260	59 %	127 588 590
Groupement de collectivités locales	64 815 559	52 %	60 271 447	48 %	125 087 006
Communes	26 289 460	14 %	160 788 524	86 %	187 077 984
Communes + de 100K		0 %	92 054 293	100 %	92 054 293
Communes + de 20K	11 748 082	18 %	54 283 662	82 %	66 031 744
Communes - de 20K	14 541 378	50 %	14 450 569	50 %	28 991 947
Total	186 058 645	37 %	313 941 355	63 %	500 000 000

¹ Selon la méthodologie d'évaluation de l'AFL

ATTRIBUTION AUX CATÉGORIES PLEINEMENT ÉLIGIBLES VS. CATÉGORIES ÉLIGIBLES CONDITIONNELLES

- Les catégories éligibles conditionnelles (éligibles uniquement pour les zones défavorisées) représentent un total de 25 % du montant global des fonds attribués.

(en €)	Catégories éligibles pour tous ²		Catégories éligibles conditionnelles		Total	
Zones non classées	186 058 645	37 %			186 058 645	37 %
Zones défavorisées	187 235 412	37 %	126 705 942	25 %	313 941 355	63 %
Total	373 294 058	75 %	126 705 942	25 %	500 000 000	100 %

² Conformément au Framework développé par l'AFL, cette catégorie comprend les actifs liés à la gestion des déchets, répartis à hauteur de 75% de l'exposition.

EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES PRÉVUS DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

LOCALISATION : RÉUNION (DOM-TOM)
TYPE : GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS LOCALES

INVESTISSEMENT

Projet de développement global avec l'État (économique, environnemental...). TCO est la première écocité ultramarine, insulaire et tropicale



Catégorie du dispositif :
Accès aux services sociaux essentiels et de base
Emploi

COMMUNE DE GRIGNY

LOCALISATION : ÎLE-DE-FRANCE
TYPE : COMMUNES

INVESTISSEMENT

Construction d'un centre de santé à La Grande Borne



Catégorie du dispositif :

Accès aux services sociaux essentiels et de base

Accès aux services de santé essentiels



RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS

RAPPORT D'IMPACT NOMBRE D'HABITANTS IMPACTÉS

Localisation géographique	Départements	Métropoles	Groupement de collectivités locales	Communes + de 100K	Communes + de 200K	Communes - de 200K
Auvergne - Rhône-Alpes		2 261 234	431 994	458 232	25 502	84 000
Bourgogne - Franche-Comté	569 531		213 637		81 423	33 115
Bretagne		214 022	66 169			
Centre-Val de Loire			108 871	139 698		17 564
Grand Est	192 588	760 412	180 552	119 538	31 993	3 573
Hauts-de-France	546 527	1 351 410	860 789	136 172		71 300
Île-de-France	2 940 732		1 572 449	219 677	498 380	28 519
Nouvelle-Aquitaine		802 350	470 626	253 812	131 401	26 176
Normandie		497 180	76 988		187 533	5 148
Occitanie		780 995	211 712			20 274
Sud		1 900 023	168 807	869 815	20 050	24 571
Pays de la Loire		658 356	129 697	311 479	142 328	11 407
Territoires d'outre-mer			214 963		33 106	
Total	4 249 378	9 225 982	4 707 254	2 508 423	1 151 716	325 647

- Les fonds de l'émission sont utilisés pour refinancer les prêts accordés aux collectivités locales emprunteuses de l'AFL. Les prêts de l'AFL financent les investissements initiés par ces collectivités locales. À ce titre, les investissements financés auront un impact direct ou indirect sur les citoyens de ces administrations locales >> environ 4M d'habitants au niveau des départements, 14M au niveau des métropoles/groupements, 4M au niveau des communes de toutes tailles.

NB : pas de somme calculée ligne par ligne - dans certains cas spécifiques un double comptage serait en effet possible (par exemple : commune appartenant à un groupement et / ou à un département, les deux étant des emprunteurs AFL avec des actifs éligibles alloués)

EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES PRÉVUS DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

COMMUNE DE SCHILTIGHEIM

LOCALISATION : GRAND EST
TYPE : COMMUNES

INVESTISSEMENT

Construction du groupe scolaire Simone Veil



Catégorie du dispositif :
Accès aux services sociaux essentiels et de base
Éducation et culture



COMMUNE DU BOUSCAT

LOCALISATION : NOUVELLE AQUITAINE
TYPE : COMMUNES



INVESTISSEMENT

Création de nouvelles classes en maternelle, construction d'une crèche






























Catégorie du dispositif :
Accès aux services sociaux essentiels et de base
Inclusion sociale

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES FONDS

RAPPORT D'IMPACT CONTRIBUTION AUX ODD DES NATIONS UNIES

CONTRIBUTION DES FONDS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DE L'ONU CONCERNÉS

ODD	Impact (en €)	Part	ODD	Impact (en €)	Part
	7 843 477	8 %		10 781 135	2 %
	2 658 762	1 %		47 827 571	10 %
	253 869 964	51 %		50 078 791	10 %
	19 081 628	4 %		94 246 864	19 %
	30 849	0,01 %		13 580 960	2,72 %

1. Accès aux services sociaux essentiels et de base	Éducation & culture	
	Emploi	  
	Accès aux services de santé essentiels	
	Inclusion sociale	 
	Transports publics à faibles émissions de carbone	 
2. Transition énergétique et écologique	Prévention et contrôle de la pollution	 
	Énergie renouvelables	
	Eaux durables et gestion des eaux usées	
3. Infrastructures durables, développement des communes et cohésion territoriale	Logements abordables	
	Infrastructures à coût abordable et durables	  

EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS DE COLLECTIVITÉS LOCALES PRÉVUS DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS DURABLES DE L'AFL

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

LOCALISATION : AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
TYPE : COMMUNES

INVESTISSEMENT

Construction d'un complexe scolaire



Catégorie du dispositif :

Accès aux services sociaux essentiels et de base
Éducation et culture

REVUE EXTERNE





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Agence France Locale (AFL)

Attestation de l'un des Commissaires aux comptes de l'Agence France Locale sur les informations relatives à l'allocation, au 31 décembre 2020, des fonds levés dans le cadre de l'émission obligataire durable du 15 juillet 2020

Agence France Locale (AFL)
112, rue Garibaldi, 69006 Lyon
Ce rapport contient 35 pages



KPMG S.A.
Siège social
2, Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Telephone: +33 (0)1 55 68 86 66
Fax: +33 (0)1 55 68 86 60
Website: www.kpmg.fr

Agence France Locale

Siège social : 112, rue Garibaldi, 69006 Lyon

Attestation de l'un des Commissaires aux comptes de l'Agence France Locale sur les informations relatives à l'allocation, au 31 décembre 2020, des fonds levés dans le cadre de l'émission obligataire durable du 15 juillet 2020

A l'attention du Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Agence France Locale (l' « **entité** ») et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'allocation aux prêts refinancés, au 31 décembre 2020, des fonds levés dans le cadre de l'émission obligataire durable réalisée par l'entité le 15 juillet 2020 (ci-après le « **Sustainability Bond** »), présentées dans le document « AFL Sustainability Bond 2021 Report » (ci-après le « **Document** »), joint à la présente attestation.

Ce Document, incluant les informations relatives au Sustainability Bond de l'entité établie conformément aux termes et conditions du contrat d'émission du Sustainability Bond, et notamment du *Sustainability Bond Framework* (ci-après le « **Framework** »), est destiné à l'information des porteurs du Sustainability Bond. Ce Document fait ressortir le montant des fonds levés alloués (les « **Fonds Alloués** ») aux prêts refinancés (les « **Prêts Refinancés** ») tels que définis dans le Framework, au 31 décembre 2020.

Ce document a été établi sous votre responsabilité. Les méthodes et les critères d'éligibilité utilisés pour déterminer les Fonds Alloués sont précisés dans le Framework.

Il nous appartient de nous prononcer sur :

- la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des Prêts Refinancés au regard des critères d'éligibilité définis dans le Framework ;
- la cohérence du montant des Fonds Alloués aux Prêts Refinancés avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité, au 31 décembre 2020.

Il ne nous appartient pas en revanche :

- de remettre en cause les critères d'éligibilité des dépenses d'investissements, qui ont donné lieu à une opinion de la part du *Second Party Opinion* Vigeo Eiris avant l'émission, et, en particulier, de donner une interprétation des termes du Framework ;
- de nous prononcer sur :
 - la correcte application de la politique de management des fonds avant leur allocation ;
 - l'utilisation des fonds alloués postérieurement à leur allocation ;
 - les indicateurs d'impact communiqués dans le Document.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté à :

- identifier les personnes responsables de la collecte des informations concernant les informations vérifiées du Document au sein de l'entité et, le cas échéant, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- évaluer la robustesse des procédures de collecte des données en termes de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et de compréhensibilité ;
- vérifier l'existence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- vérifier la concordance des montants des Prêts Refinancés sélectionnés sur les exercices fiscaux 2017, 2018 et 2019 avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité ;
- vérifier la correcte application des méthodologies de calcul des montants des Prêts Refinancés sélectionnés sur les exercices fiscaux 2017, 2018 et 2019 en les rapprochant notamment avec les documents sources qui nous ont semblé nécessaires pour ces calculs ;
- examiner les processus utilisés pour la collecte, l'agrégation, le traitement, le suivi et le contrôle des données, en particulier les procédures relatives à l'allocation des Fonds Alloués au 31 décembre 2020 ;
- vérifier que le montant des Fonds Alloués aux Prêts Refinancés est inférieur ou égal au montant de ces prêts au 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation sur :

- **la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des Prêts Refinancés avec les critères d'éligibilité définis dans le Framework ;**
- **la cohérence du montant des Fonds Alloués aux Prêts Refinancés au 31 décembre 2020 avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité.**

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'Agence France Locale, notre responsabilité à l'égard de l'entité est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers, y compris les porteurs du Sustainability Bond, étant précisé que nous ne sommes pas partie au contrat d'émission du Sustainability Bond (incorporant par référence le Framework). Nous ne pourrions être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant de l'exécution de ces contrats ou en relation avec ceux-ci.



Agence France Locale
Attestation de l'un des commissaires aux comptes de l'Agence France Locale sur les informations relatives à l'allocation, au 31 décembre 2020, des fonds levés dans le cadre de l'émission obligataire durable du 15 juillet 2020
22 juillet 2021

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, 22 juillet 2021

KPMG S.A.

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Ulrich Sarfati
Associé

VOS CONTACTS À L'AFL



Jérôme BESSET
Directeur Structuration et
gestion des Obligations
Durables



Yves MILLARDET
Président du Directoire



Thiebaut JULIN
Directeur financier et membre du
Directoire



Romain NETTER
Directeur du Financement à
moyen et long termes



Lucille SIMON
Directrice
de la communication



Maëlien BOREL
Chargé de financement -
Financement à moyen et long
termes



AFL
OBLIGATIONS DURABLES
RAPPORT 2021